



Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Note d'étape sur l'expérimentation au 30 juin 2010

DOSSIER : AP1_n° 487 – Axe 1 : réduire les sorties prématurées du système de formation initiale

Intitulé du projet : AN BEL BALAN

Evaluateur du projet : Philippe VILLARD Consultant

Porteur du projet : Association Martiniquaise de Formation Continue Supérieure (A.M.A.F.O.C.S)

1. Rappel des objectifs et les modalités opérationnelles de l'expérimentation (1- 2 pages)

Il s'agit de développer d'une part un dispositif-action afin de prévenir et combattre le décrochage et l'abandon des étudiants au cours du 1^{er} semestre du parcours universitaire, et d'autre part de consolider un projet de formation supérieure et/ou d'insertion professionnelle.

Public cible : Etudiants de l'UAG ayant entrepris un cursus universitaire ne se traduisant pas par l'obtention d'un diplôme.

Etat des lieux : Hypothèse d'abandons à l'issue d'un 1er semestre de l'Enseignement Supérieur générant une déconnexion de ces étudiants non seulement du circuit universitaire, mais également du monde professionnel.

Causes : L'explication du phénomène peut s'expliquer par une mauvaise orientation des étudiants à la base, par l'origine sociale (on constate un fort taux de boursiers), également par le décalage suscité par le mode de fonctionnement de l'Université dans l'imaginaire de ces étudiants....

L'actualité de ces objectifs est confirmée par les résultats des entretiens avec les candidats qui ont participé aux réunions d'information. Ils expriment leur volonté de trouver un dispositif alliant formation et relation avec l'entreprise. Ils pensaient trouver à l'université lors de leur inscription cette parité.

Ils auraient voulu aussi que les contenus des enseignements comportent des phases techniques permettant un apprentissage plus aisé.

1/1 Les moyens mis en œuvre pour accompagner la construction du projet de l'étudiant.

A/ Information auprès des responsables des pôles au sein du centre Martinique de l'Université des Antilles et de la Guyane.

- Recherche de l'adhésion des UFR lettres et sciences humaines – Droit et sciences économiques – Sciences.
- Détermination des modalités permettant l'identification des étudiants décrocheurs.
- Le choix portera sur les étudiants inscrits à la rentrée 2009/2010. Il pourra aussi concerner des étudiants des années précédentes qui présentent un parcours chaotique, et/ou qui souhaitent une nouvelle orientation.
- La semestrialisation des enseignements conduit à fixer les conditions d'identification suivantes :
 - * Assiduité aux travaux dirigés
 - * Participation aux examens de fin de semestre
 - * Adhésion volontaire au projet
- La récolte des informations a été longue à l'issue des épreuves du mois de février 2010.
- La première réunion avec les étudiants identifiés s'est tenue le 26 avril 2010. D'autres réunions se sont tenues depuis jusqu'à fin juin 2010.
 - * Y ont participé les responsables des UFR – Le directeur de l'IUFC Martinique (Institut universitaire de formation continue) – l'évaluateur, Monsieur Philippe VILLARD
- Les dispositifs et les parcours de formation suivants ont été élaborés pour tenir compte des acquis antérieurs, du parcours de formation, de l'UFR de provenance (Droit, économie lettres, sciences) et du positionnement des candidats au regard d'un panel de propositions de formation.
 - Le Certificat professionnel assistant comptable et le titre III assistant de gestion mention gestion administrative et financière du CNAM sont retenus en raison des contenus professionnalisants, de la perspective offerte de réaliser deux formations qualifiantes en deux ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

* Le diplôme universitaire manager de rayon UAG offre la possibilité d'une qualification en un an dans le cadre de contrats de professionnalisation.

B/ Information auprès des partenaires institutionnels du travail de l'emploi de la formation professionnelle et des organisations patronales (Pôle Emploi – OPCA – CGPME – DTTEFP – Conseil Régional)

- Dès le mois d'octobre 2009 l'AGEFOS PME , la CGPME puis Pôle Emploi ont été approchés. Tous ces partenaires ont tout de suite adhéré au projet et ont loué son caractère novateur et la pertinence des dispositifs de formation proposés.
- La problématique du contrat de professionnalisation a été privilégiée. Les mesures incitatives liées à ce type de contrat ont été ciblées, ainsi que les crédits affectés à la formation des tuteurs. La possibilité du concours de la collectivité régionale a été vivement souhaitée. Cette démarche sera appuyée par les partenaires AGEFOS-PME, Pole Emploi et CGPME.
- Il a fallu attendre l'installation de la nouvelle assemblée régionale pour rencontrer les responsables des commissions formation professionnelle et enseignement supérieur.

* Ils adhèrent également au projet dans la mesure où d'autres partenaires financiers le portent (Etat – OPCA – Entreprises).

Les candidats sont connus. Le partenariat de l'AGEFOS-PME et de Pole emploi sont acquis. La communication auprès des entreprises est accompagnée par AGEFOS PME et par CGPME. Les candidats sont destinataires d'une information sur le contrat de qualification afin qu'ils puissent se présenter dans les entreprises.

Nous prévoyons un démarrage de l'action de formation en décembre prochain

Les premiers résultats intermédiaires pourront être communiqués en février 2011.

2/ Les solutions retenues et la mise en place des dispositifs

Une nouvelle rentrée universitaire a démarré.

Le public identifié à l'issue des réunions des mois d'avril à juin 2010 ont permis à une trentaine de « décrocheurs » de faire acte de candidature. Des entretiens par questionnaire ont été réalisés par Monsieur VILLARD. Nous ne disposons pas encore des résultats de ses travaux.

Les dispositifs de formation sont validés – L'adhésion de l'AGEFOS PME et de Pole emploi est acquise dans le cadre d'un contrat de professionnalisation sur deux ans.

Nous sollicitons la participation de l'assemblée régionale pour les candidats qui n'auront pas conclu de contrat de professionnalisation.

Nous souhaitons nous acheminer vers une rentrée en décembre 2010 et une fin en juillet 2012. Nous irons au-delà des limites prévues en juillet 2011.

4/ les difficultés et incertitudes

Elles concernent :

*Le financement des actions de formation. Le budget alloué ne permet pas de financer les actions. Il n'avait pas été prévu pour cette orientation. Seule une part du budget y est consacrée

* La recherche de financement complémentaire par l'apport du contrat de professionnalisation, et la participation de l'assemblée régionale n'a pas encore abouti.

*La nécessaire prolongation du projet au-delà du terme initialement prévu en juillet 2011.

5/ L'opportunité de la pérennisation du projet

Les travaux réalisés avec AGEFOS PME et CGPME orientent notre réflexion vers la création possible d'un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ). La pertinence de cette structure se justifie par sa proximité avec les attentes des milieux professionnels et sa capacité à se constituer comme un outil d'insertion et de qualification.

2. Etat d'avancement et premiers résultats au 30 juin 2010(1- 2 pages)

1/ Concernant les actions relatives au recrutement du public.

Les réunions d'information ont eu lieu entre le mois d'avril et de juin 2010.

Trente étudiants se sont inscrits.

Nous prévoyons un démarrage des actions à la rentrée d'octobre 2010.

Les démarches relatives à la contribution financière de la collectivité régionale sont engagées.

2/ Le positionnement des partenaires

Les partenaires OPCA et Pole emploi sont mobilisés également. La perspective de la signature de contrats de professionnalisation devient un challenge.

Les étudiants ont été informés et préparés à cette orientation. Ils s'orientent vers une inscription à Pole emploi.

3. Commentaires et conclusion

La mise en place de la phase exécutive du projet prend forme. Les actions de formation prévues nécessitent un financement complémentaire qui n'est pas encore acquis. Les relations et les travaux engagés avec les partenaires sociaux et l'institution régionale nous font penser à une évolution positive du projet. Nous avons communiqué cet optimisme aux candidats et leur avons proposé de s'engager à remplir les conditions d'éligibilité à l'accompagnement de leur projet.

CERTIFICAT : (ne fera pas l'objet d'une publication)

Je soussigné, Jean- Emile SYMPHOR, responsable de la structure porteuse du projet AP1_n° 487 – Axe 1, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :

